



**HYGIÈNE  
DE LA  
CUISINE**

# RENOVATEUR PDR VSL

Poudre de rénovation de la vaisselle

## **PROPRIÉTÉS :**

Poudre chlorée pour la rénovation de la vaisselle en machine à grands et moyens débits ou par trempage. Cette poudre lessivienne alcaline et chlorée permet la rénovation mécanique de la vaisselle. Elle ne convient pas pour l'aluminium. Ce produit a un pouvoir élevé de désincrustation avec une forte efficacité sur les tanins et la caféine, pour des machines à moyens et grands débits. Elle est recommandée également pour la rénovation du matériel de cuisson.

## **MODE D'EMPLOI :**

S'utilise à raison de 2g/L dans une eau de 0 à 32 °TH pour un lavage normal.  
Pour la rénovation du matériel de cuisson, il s'emploie à raison de 10 à 20g/L selon l'état d'incrustation.

## **CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :**

<b>ASPECT :</b>	Poudre blanchâtre
<b>PH à 1% :</b>	12.25 +/- 0.75
<b>DENSITÉ :</b>	0.95 g/cm <sup>3</sup> +/- 0.1
<b>PARFUM :</b>	Sans
<b>STOCKAGE :</b>	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
<b>CONTIENT PARMIS D'AUTRES COMPOSANTS (règlement (CE N°648/2004)) :</b>	15% ou plus, mais moins de 30% de : phosphates ; 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de blanchiment chlorés

## **CONDITIONNEMENT :**

622974 - Seau de 10Kg.

## **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :**

PRODUIT STRICTEMENT PROFESSIONNEL - Tenir hors de portée des enfants.  
Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°0411) : + 33 (0)3 83 22 50 50.  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence INRS / ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. FDS disponible sur simple demande. Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.  
Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements).

Rinçage obligatoire

ADISCO Groupement :  
Le Pôle, 333, cours du 3ème Millénaire,  
69800 SAINT PRIEST  
Tél. : 04 72 01 13 14  
info@adisco.fr - www.adisco.fr

FABRIQUÉ EN FRANCE



L'hygiène professionnelle